

[André - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb023_f0788

SourceBoite_023-17-chem | Epicuriens.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 19/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

deux conseillers de ce que Suétone présente comme une délibération intérieure. P. Meyer cherchait un parallélisme exact dans la composition des deux discours. Plus récemment, M. Hammond¹ souligne la « coloration platonicienne » des propos sur la tyrannie : mais sur ce point précis, c'est faire bon marché de la culture de Mécène. Les anachronismes constitutionnels relevés par Meyer, Vigneaux, Hammond², sont venus renforcer la thèse de la fiction oratoire : juridiction capitale du *praefectus urbi*, institution du *subcensor*, juridiction d'appel du préfet, pouvoirs de l'empereur, etc.³. Il n'est pas jusqu'à l'idée d'une préfecture permanente qui ne soit taxée d'anachronisme... sous prétexte que la permanence fut établie sous Tibère⁴ ! On adhérera plutôt à l'interprétation prudente de ceux qui font la part de la rhétorique dans la forme et des anachronismes de fait, mais qui voient « sous la forme dramatique d'un débat fictif le conflit réel de deux tendances dans l'entourage d'Octave, sinon dans son esprit » (P. Grenade)⁵. Cette thèse de la semi-fiction était celle de Gardthausen⁶ ; on la retrouve assez couramment⁷. Disons simplement qu'au-delà du « simple jeu de rhétorique » et de la propagande sévérienne, les idées politiques générales de Mécène sont vraies. Son expérience du pouvoir, sa méditation sur les guerres civiles, son souci de définir les fondements politiques et moraux de l'ordre répondent parfaitement à la teneur du discours reconstitué. Ses idées correspondent aux avis qu'il a réellement donnés « à la fin de la période qui achève l'ère des tyrannies »⁸. L'opposition de caractère et de conception entre Mécène et Agrippa est bien connue⁹, mais Mécène a conservé jusqu'à la fin pratiquement une activité de *consilium* (Plutarque, Sénèque), — ce pouvoir à base d'influence que Tacite appelle systématiquement *potentia*. Les *Annales*,

1. M. HAMMOND, *The Significance of the Speech of Maecenas in Dio Cassius*, Book LII, T.A.Ph.A., 1932, p. 88 sq. Pour la « coloration platonicienne », cf. p. 90.

2. *Ibid.*, p. 91 sq.

3. VIGNEAUX, *op. laud.*, p. 52 et 61. fait remarquer que le transfert des causes capitales des *quaestiones* au préfet (*DC*, LII, 20) n'est même pas entièrement réalisé au II^e siècle !

4. HAMMOND, *op. laud.*, p. 93, n. 18. *Id.* VIGNEAUX, p. 61.

5. *Op. laud.*, p. 159.

6. V. GARDTHAUSEN, *op. laud.*, p. 767.

7. R. SYME, *op. laud.*, p. 343 ; *Cambridge Ancient History*, t. X, p. 127. R. AVALONE, *Mecenate*, p. 18, n. 32, et p. 79, a le mérite de souligner l'historicité du texte (source perdue).

8. P. GRENADE, p. 160.

9. Tout récemment F. MILLAR, *A Study of Cassius Dio*, Oxford, 1964, p. 102-118, a repris le problème. Il méconnaît, pour des raisons spécieuses, le républicanisme d'Agrippa (p. 105-106), et distingue arbitrairement dans le discours deux parties du point de vue de l'authenticité ; il découvre la « rupture » en LII, 18, 6-7. Cet auteur a tort d'étudier uniquement le contenu institutionnel et administratif du texte et d'affirmer de prime abord (p. 104) : « There is no serious room for doubt that Maecenas' speech is in itself a propaganda pamphlet, for its entire content (with trivial exceptions) relates to the early third century and not to the time of Augustus ».



